

OUI AUX OURS DANS LES GRANDS MASSIFS DE FRANCE !



L'OURS BRUN,
PRÉCIEUX GARDIEN
DU VIVANT

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES



VICTIME DE LA DÉSINFORMATION

EN FRANCE, UNE ESPÈCE AU STATUT FRAGILE

Détruit à outrance jusqu'à la moitié du 20e siècle, l'ours brun a bien failli complètement disparaître de France, à l'instar du loup gris. Éliminé des Alpes, seule une petite

population a péniblement subsisté dans les Pyrénées. Dans les années 90, ils n'étaient plus que 5 ou 6 recroquevillés sur le Haut-Béarn. Mais grâce au dévouement de quelques passionnés, d'associations de protection de la nature et d'opérations de réintroduction qui s'en suivirent, le pire a été évité.

En 2022, le nombre d'individus était estimé au minimum à 76. Une population ursine plus viable mais toujours génétiquement fragile et bien en deçà des capacités d'accueil du massif pyrénéen.

UN OMNIVORE À TENDANCE VÉGÉTARIENNE

L'ours fait partie de l'ordre des carnivores, mais son régime alimentaire est en réalité omnivore, et majoritairement composé de végétaux (baies, fruits, racines, feuilles de graminées). Même si sa physionomie

lui permet de chasser occasionnellement des grands ongulés

(sangliers, faons, jeunes isards), il est volontiers charognard et se délecte tout autant d'insectes xylophages, notamment des grosses fourmilières en forêt. Quant à son appétence pour le miel, c'est plutôt le couvain qui l'intéresse. Une simple clôture électrique suffit pour le tenir à distance des ruches.



UN GRAND FAUVE TRANQUILLE

Dans la nature, l'ours est généralement farouche et solitaire, fuyant autant ses congénères que la présence humaine.

En Europe, les attaques sur l'homme sont extrêmement rares. Comme pour beaucoup d'animaux sauvages, ce sont surtout les femelles qui se montrent les plus menaçantes lorsque leur progéniture est menacée, a fortiori lorsque les chasseurs organisent des battues aux sangliers sur leur territoire...



SES GRANDS ATOUTS

UNE ESPÈCE « CLÉ DE VOÛTE »

Par l'élimination de carcasses d'animaux dans les habitats forestiers, l'**ours complète le rôle d'équarisseur des vautours dans les zones ouvertes.**

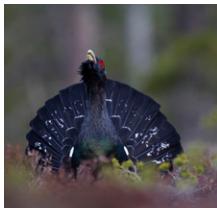
Avec sa puissance et ses déplacements de grande envergure (100 km² pour une femelle et jusqu'à 1 000 km² pour un mâle !), il s'avère par ailleurs être un « **ingénieur des écosystèmes** » : il creuse de larges excavations, déplace de gros blocs et des troncs pourrisants, gratte le sol à la recherche de racines et casse les branches d'arbres à fruits.



UNE ESPÈCE PARAPLUIE

Son statut d'espèce protégée, à grand domaine vital, peut contribuer à la sauvegarde de nombreuses espèces présentes dans son habitat, telles que le grand tétras, les pics, des insectes et végétaux rares ou menacés, ce qui rejaillit sur une meilleure conservation des habitats et la qualité des paysages.

Ses grands déplacements à différentes altitudes contribuent à la dissémination d'espèces végétales par leurs graines et spores contenus dans ses excréments.



UN « ÉCOLO-BOOSTER » DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'ours suscite l'admiration, la curiosité, les fantasmes : la présence d'un animal aussi rare et emblématique impacte positivement l'économie locale par le biais de l'accueil de randonneurs, naturalistes, photographes, classes de découverte, etc. Certains l'ont compris depuis bien longtemps, comme par exemple le Parc national des Abruzzes en Italie, qui agit pour les ours et la cohabitation pacifique depuis plus de 100 ans.

DES MENACES PESANTES

L'ours a beau être aujourd'hui strictement protégé par la loi, certaines activités humaines peuvent constituer la principale menace pour cette espèce qui se remet à peine de sa quasi-disparition en France au cours du 20e siècle.

Entre 1994 et 2022, pas moins de 9 individus ont été tués par la main de l'homme dans le massif des Pyrénées, dont 5 lors de parties de chasse. C'est ce loisir qui, en 2004, avait entraîné la mort de Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne, puis en 2021, celle de Caramelles. Dans les deux cas, il s'agissait de battues aux sangliers inutiles menées dans des zones occupées par des femelles suitées.

Quand ce n'est pas le fusil, c'est le poison. Les pires ennemis de l'ours sont à chercher parmi une frange radicale du monde pastoral, totalement fermée à toute idée de cohabitation.



CONSANGUINITÉ ET ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE

Si le nombre d'ours progresse d'année en année, la pérennité de l'espèce est toujours loin d'être garantie, du fait que les femelles se reproduisent avec un faible nombre de mâles différents et que certains ours ne se rencontrent jamais, trop isolés géographiquement les uns des autres.



L'EFFAROUCHEMENT RENFORCÉ

En autorisant le tir sur des ours avec des balles non létale pour tenter d'apaiser la colère d'une partie du monde pastoral, l'État n'a pas suivi les recommandations des scientifiques du Conseil national de protection de la nature (CNPN) et a fait un pas bien inquiétant vers un assouplissement du statut strictement protégé de l'espèce. Pour l'ASPAS, qui a saisi plusieurs fois le Conseil d'Etat pour faire interdire ces mesures d'effarouchement renforcé, les efforts devraient plutôt se concentrer encore davantage sur l'adaptation des pratiques pastorales et l'amélioration des moyens de gardiennage des troupeaux domestiques.



VIVRE AVEC LES OURS

SE PROTÉGER POUR MIEUX COHABITER

Comme tout prédateur, l'ours brun est susceptible de déprédateur des animaux domestiques, ovins et caprins notamment, si ces derniers sont égarés et livrés à eux-mêmes dans la nature, sans surveillance. Du fait de l'importance de son pastoralisme ovin, la France est le pays d'Europe où l'on recense le plus d'attaques imputées à l'ours*, mais ce nombre reste très faible à l'échelle des Pyrénées, les foyers de prédations se concentrant essentiellement en Ariège, où les ours sont plus nombreux, et essentiellement dans les zones où le triptyque de protection des troupeaux est inexistant ou défaillant (chiens de protection - bergers - parc de regroupement nocturne). Ça marche en Espagne, en Andorre, en Italie... Pourquoi pas en France ?

* En 2022, il y a eu officiellement 331 « attaques » où la responsabilité de l'ours n'a pas été écartée, contre 36 seulement côté espagnol

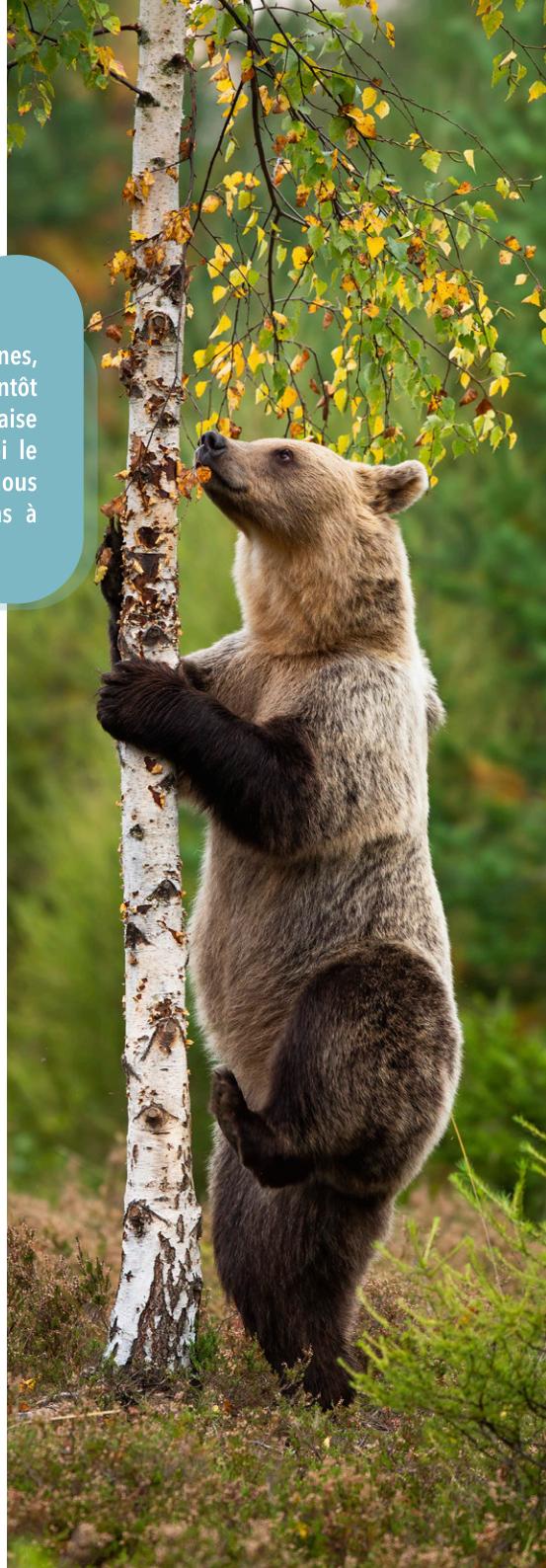
FACILITER SON RETOUR AILLEURS EN FRANCE

Présent dans les Alpes slovènes, autrichiennes, suisses et italiennes, l'ours pourrait bientôt faire son grand retour dans la partie française du Massif, comme l'a fait non sans émoi le loup au début des années 90... Sachons nous préparer à ce retour spontané, réservons à l'ours l'accueil qu'il mérite !

QUE FAIRE SI ON CROISE UN OURS ?

Avec moins de 80 individus identifiés en 2022, la probabilité de croiser le grand plantigrade dans les Pyrénées est très faible. Dans ce massif, il se répartit entre les montagnes du Béarn, où vivent quelques individus, et les Pyrénées centrales (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège) où vivent plusieurs dizaines d'ours.

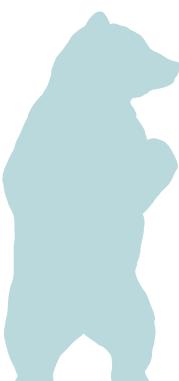
En Ariège, la zone du Couserans accueille une trentaine d'ours car les femelles y ont trouvé les zones favorables à l'élevage de leurs oursons. En cas de rencontre imprévue, il est recommandé de faire du bruit ou de lui parler, pour signaler sa présence puis de s'éloigner doucement, sans courir ni lui tourner le dos, en évitant toutefois de se placer sur son chemin de fuite.



L'ASPAS DEMANDE :

- **L'arrêt des battues de chasse dans les zones de présence d'ourses suitées** et des peines exemplaires pour les braconniers
- **L'interdiction de toute opération d'effarouchement** susceptible de porter atteinte à l'intégrité des ours et/ou leur descendance
- **La mise en place effective des mesures de protection les plus efficaces comme condition préalable à toute indemnisation des éleveurs**
- **Des troupeaux domestiques plus petits** et plus faciles à gardiennner (500 animaux maximum) avec des modes de conduite adaptés à la présence de grands prédateurs (chiens et personnel pastoral en nombre suffisant)
- **Davantage de moyens publics alloués à la recherche, l'information, la médiation et l'accompagnement des différents acteurs sur le terrain**
- **L'anticipation du retour naturel des ours dans les Alpes françaises**

AGIR AVEC L'ASPAS

- 
- ▶ **Participez aux actions de terrain** avec le groupe ours des Pyrénées de la délégation ASPAS 09-31 (sorties sur les estives, rencontres avec les bergers, les éleveurs dans le but de mieux faire accepter le grand fauve)
 - ▶ **Devenez un ambassadeur de l'ours brun** en diffusant les outils de sensibilisation (ce dépliant, le kit pédagogique « J'aime les ours », etc.)
 - ▶ **Alertez l'ASPAS** de tout incident impliquant les ours en écrivant à temoignage@aspas-nature.org



**ASPAS - 928 Chemin de Chauffonde
CS 50505 - 26401 CREST Cedex**

